



CONSEIL COMMUNAL
EPESSES

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009**

Présidence : Monsieur Louis Fonjallaz

En assemblée du lundi 14 décembre 2009, le conseil communal d'Epesses porte à la connaissance des électeurs de la commune les faits suivants.

Le président ouvre la séance à 20 :00 ; 20 conseillers-ères sont présents-tes, 5 membres sont régulièrement excusés-ées ; Messieurs Angelo de Simone, Alexandre Duboux et Pierre Fonjallaz sont absents.

- 1° Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour tel que présenté.
- 2° Adoption à l'unanimité du procès-verbal du 26 octobre 2009, sans remarque ni modification avec remerciements à son auteure.
- 3°a Après lecture du rapport de la Commission des finances et de ses conclusions, ainsi qu'explicitations de Nicole Gross, Syndic, **refus par 13 voix, 6 acceptations et 1 abstention**, d'une demande de la Commission des Finances unanime, de **modification** du « **Budget 2010** », à savoir : suppression des amortissements de CHF 13'400.- (local du feu), de CHF 2'700.- (réfection chemin du Mont), de CHF 2'300.- (réfection chemin de la Bastioulaz) et de CHF 6'700.- (travaux liés aux services industriels au Crêt-Dessous), pour un montant total de CHF 25'100.- et ce à des fins de diminution de l'excédent de dépenses le ramenant ainsi à CHF 181'900.-.
- 3°b **Adoption à l'unanimité** du « **Budget 2010** » de la commune d'Epesses tel que présenté et se soldant, malgré une stricte évaluation des dépenses, par un **excédent de dépenses de CHF 207'000.-**.
- 4° Adoption à l'unanimité du préavis municipal n° 4/09 relatif à une demande de crédit de CHF 294'000.- pour l'assainissement des services publics (eau, alimentation électrique basse tension, éclairage public et réfection complète du revêtement de la chaussée du hameau de Crêt-Dessous.
- 5° Adoption à l'unanimité du préavis municipal n° 5/09 relatif à une correction portant sur une demande d'emprunt de CHF 400'000.- à valider avec effet rétroactif au 1^{er} septembre sur 3 ans à 1.71 % d'intérêt.
- 6° Communications de la municipalité et du bureau.

Ainsi délibéré à Epesses le 14 décembre 2009.

Pour le Conseil communal

Le Président

Louis Fonjallaz



La Secrétaire

E. Delley Leuenberger